



LE TRI SE SIMPLIFIE !

Novembre 2022

OBJET : simplification des consignes de tri

Cher(es) habitant(es),

À compter du 1er janvier 2023, le tri se simplifie : vous pourrez dorénavant déposer tous vos emballages en plastique dans la colonne jaune.

Trier vos emballages ménagers n'aura jamais été aussi facile ! Tous les emballages en plastique seront concernés : **les pots de yaourt, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sacs en plastique, pots de crème ... seront à déposer dans la colonne jaune.**

Depuis des années, nous nous engageons à vos côtés pour faire progresser la collecte des emballages ménagers et ainsi réduire le volume d'ordures ménagères. Si nos efforts ont offert jusque-là des résultats encourageants, la simplification des consignes de tri va nous permettre d'aller encore plus loin et d'augmenter ainsi les performances de tri sur notre territoire.

Pour éviter les doutes, un mémo-tri joint à ce courrier vous aidera quotidiennement à appliquer les bons gestes. Il vous rappelle les règles de tri en usage sur notre territoire Cœur de Loire. Pour trouver les colonnes de tri les plus proches de chez vous, vous pouvez télécharger **l'application « Guide du tri » de CITEO.**

Pour toute question, nos services restent à votre disposition au 03 86 39 39 49 ou à contact@coeurdeloire.fr. Vous pouvez également retrouver toutes les informations sur le site coeurdeloire.fr.

Nous vous tiendrons informés régulièrement de la progression du recyclage sur notre territoire dans le magazine « Au Cœur » et sur notre page Facebook [CCcoeurdeloire](https://www.facebook.com/CCcoeurdeloire).

Ensemble, engageons-nous : trions plus, recyclons mieux !

Bien à vous,

Sylvain COINTAT,
Président de Cœur de Loire



Téléchargez l'application
« Guide du tri » CITEO

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE LOIRE

4 place Georges Clemenceau - BP 70 - 58203 Cosne-Cours-sur-Loire
Tél : 03 86 28 92 92 | contact@coeurdeloire.fr
www.coeurdeloire.fr | [f](https://www.facebook.com/CCcoeurdeloire) CCcoeurdeloire